

INFORMATIONS

AUX EXPOSANTS DE LA BROCANTE

ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION LORRY LES METZ LOISIRS

Mesdames, Messieurs les exposant ?

Une nouvelle réglementation sur le territoire de METZ METROPOLE est mise en vigueur, depuis avril 2016.

Les associations comme la nôtre, produisant des déchets divers, sont concernées.

Aussi des frais supplémentaires seront facturés à notre association pour l'enlèvement des déchets produits lors de la brocante.

Pour éviter une dépense supplémentaire conséquente, il est demandé à chaque exposant de prendre conscience de la situation, de récupérer les invendus et de laisser les emplacements propres avec un minimum de déchets placés dans un sac poubelle.

Cette prise de conscience par tous les acteurs de brocante et vide-greniers permettra à notre association de pérenniser les différentes manifestations organisées par l'association Lorry-loisirs.

Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'inscription.

En vous souhaitant une bonne brocante.

Lorry-lès-Metz

Lotissement « le beau site »

**Dimanche
13 Mai 2018**

15ème brocante



**Organisateur de la Brocante : LORRY-LES-METZ LOISIRS
LE 13 Mai 2018 à LORRY-LES-METZ**

ATTESTATION –INSCRIPTION

Je soussigné (e)

Nom..... Prénom

Représentant la société ou association *

N° de registre métiers/commerce *

Dont le siège est*

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tel..... E -mail.....

Titulaire de la pièce d'identité numéro : Nature.....

Délivré(e) le..... Par.....

Réserve

- Emplacement de **3 mètres linéaires** minimum sans voiture
- Emplacement de **..... mètres linéaires** sans voiture
- Emplacement de **7 mètres linéaires minimum** avec une voiture : mètres
- Emplacement de **14 mètres linéaires minimum** avec deux voitures : mètres
- Emplacement de **21 mètres linéaires minimum** avec trois voitures : mètres
- Emplacement de **10 mètres linéaires minimum** avec une camionnette ou un gros véhicule : mètres

Les exposants désirant garder leur voiture doivent impérativement mettre le véhicule dans la surface d'exposition définie par les organisateurs ou sur le parking exposants, intérieur à la brocante, prévu à cet effet.

La participation aux frais d'organisation est de 2,50€ le mètre linéaire

- Ci-joint chèque à l'ordre de « association Lorry-Lès-Metz Loisirs »
- Ci-joint règlement en espèces
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport**

Particulier : Déclare sur l'honneur : de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du Commerce), de non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)

Professionnel : Déclare sur l'honneur : être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce, tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de la brocante joint à la présente.

Fait à..... le.....

Signature obligatoire

* concerne les professionnels de la brocante, de l'artisanat d'art et produits du terroir

**A conserver : règlement de la brocante du 13 Mai 2018
à LORRY-LES-METZ**

Dossier complet obligatoire :

Particuliers : attestation signée + copie recto verso de la pièce d'identité

Professionnels : Brocante limitée aux professionnels de la brocante, de l'artisanat d'art et des produits du terroir ; attestation signée + extrait Kbis + copie recto verso de la pièce d'identité. Le dossier devra être accompagné du règlement de la participation aux frais d'organisation en espèces ou par chèque à l'ordre de « Lorry-lès-Metz Loisirs ».

➤ **à renvoyer** chez : **Fernand et Véronique BREGLER**

Quartier Vigneulles

1 rue Xavier Roussel 57050 Lorry les Metz

Les réservations sont prises dans l'ordre de réception du dossier complet et seront closes sans préavis dès que le périmètre défini sera complet.

Toute inscription acceptée par les organisateurs est définitive et aucun remboursement ne pourra être réclamé à quelque titre que ce soit.

Tout dossier incomplet ou parvenu à l'organisateur après la clôture des inscriptions ne sera pas pris en compte et retourné à l'expéditeur dans les meilleurs délais.

Horaires : Accueil des exposants de 6h à 7h45

Les places sont réservées jusqu'à 7h45.

Remballage à partir de 17h.

La circulation est interdite dans l'enceinte de la brocante de 7h45 à 17h.

La brocante aura lieu quelque soient les conditions météo.

Exclusions :

L'organisateur se réserve l'exclusivité de la restauration, pâtisseries, confiserie, glaces et buvette. Ne sont pas admis à la vente ou à l'échange : les animaux vivants et les armes.

Responsabilité :

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou accidents pouvant survenir sur l'ensemble de la brocante.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

Les exposants sont tenus de respecter les propriétés privées et priés de laisser les emplacements en parfait état de propreté.

Des cabines toilettes et des containers (sac poubelle fourni à chaque exposant) sont répartis à plusieurs endroits dans le périmètre de la brocante.

En cas de non-respect du règlement, le comité de l'association « Lorry-lès-Metz Loisirs » est seul juge des mesures à prendre pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ORGANISATEUR : LORRY-LES-METZ LOISIRS

Contacts : Téléphone Lorry-lès-Metz Loisirs : 0681160453

Internet : brocante.lorrylesmetz@gmail.com